

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 4 octobre 2021, à 20h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Claude Gauthier.

Madame Ann Tremblay, directrice générale, madame Geneviève Grimard, directrice adjointe et madame Roxanne Veilleux, greffière, assistent également à cette séance.

**1. Moment de réflexion**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

2.1 Motion de remerciements – Monsieur Jacques Ladouceur;

**3. Approbation du procès-verbal**

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

**4. Avis de motion**

**5. Adoption de règlement**

**6. Rapports de Comités et Commissions**

6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 15 septembre 2021 et du procès-verbal de l'assemblée du 18 août 2021 de la S.E.C.T.-Eau;

6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 15 septembre 2021 et des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 18 août 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 8 septembre 2021 de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 21 septembre 2021 et du procès-verbal de l'assemblée du 25 août 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

**7. Dépôt des rapports internes du mois de septembre 2021 :** Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque;

**8. Législation et administration**

8.1 Démission à la direction générale;

8.2 Nomination d'une trésorière adjointe;

8.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – programmation des travaux numéro 2;

8.4 Entente concernant la cession d'abribus et le partage des tâches – Réseau de Transport Métropolitain;

8.5 Appui - Démarche de mise à jour du plan métropolitain d'aménagement et de développement;

8.6 Demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec – Augmentation des effectifs de la CPTAQ;

**9. Finances**

9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;

9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 29 septembre 2021;

- 9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de septembre 2021;
- 9.4 Dépôt des états comparatifs en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*;
- 9.5 Dépôt du budget révisé 2021 et des lettres patentes modifiées de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly;
- 9.6 Prévisions budgétaires 2022 de la Sect'eau et autorisation du paiement de la quote-part;

## **10. Travaux publics**

- 10.1 Octroi de contrat pour les travaux de déneigement des rues du secteur rural pour la saison hivernale 2021-2022 (TP2021-07);
- 10.2 Octroi de contrat pour des travaux de pavage par enrobé sur le boulevard Swail et sur une partie de la 5<sup>e</sup> Rue (TP2021-08);
- 10.3 Contrat pour les travaux de déneigement du stationnement du Parc de l'Étang pour les années 2021-2024;
- 10.4 Contrat pour les travaux de déneigement du stationnement de la halte routière pour les années 2021-2024;

## **11. Urbanisme**

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 15 septembre 2021;
- 11.2 PIIA : Rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial, construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, 202 15<sup>e</sup> avenue, lot 5 963 275;
- 11.3 Projet de lotissement et de construction de triplex sur les lots numéros 1 811 744 et 1 811 762, situés en bordure du chemin de Marieville;

## **12. Sécurité publique**

- 12.1 Achat d'un camion-échelle usagé – Entente avec la Ville d'Abbotsford;

## **13. Hygiène du milieu**

## **14. Loisirs, vie communautaire et culture**

- 14.1 Demande de subvention pour la création d'un club de lecture jeunesse dans le cadre du Programme d'appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif;

## **15. Point(s) nouveaux**

- 15.1 Allocation de départ et allocation de transition – Fin du mandat à la mairie;
- 15.2 Nomination du maire suppléant;
- 15.3 Autorisation de signature de chèques et d'effets bancaires;
- 15.4 Contribution financière à la Légion royale canadienne, filiale Auclair 121, pour sa parade du Jour du Souvenir.

## **16. Période de questions**

## **17. Levée de la séance**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 15.1 : Allocation de départ et allocation de transition – fin du mandat à la mairie;
- Ajout du point 15.2 : Nomination du maire suppléant;
- Ajout du point 15.3 : Autorisation de signature de chèques et d'effets bancaires;
- Ajout du point 15.4 : Contribution financière à la Légion royale canadienne, filiale Auclair 121, pour sa parade du Jour du Souvenir.

Adoptée.

**21-10-225**

RÉSOLUTION

**2.1 MOTION DE REMERCIEMENTS –  
MONSIEUR JACQUES LADOUCEUR**

**CONSIDÉRANT** l'importance de souligner l'implication de monsieur Jacques Ladouceur qui a occupé le poste de maire pendant 16 ans;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Jacques Ladouceur a su représenter avec brio les intérêts de la Ville de Richelieu dans tous les dossiers;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Jacques Ladouceur a été, et demeure, une source d'inspiration pour tous les membres du conseil;

En conséquence, il est proposé unanimement que le conseil municipal remercie monsieur Jacques Ladouceur pour son implication remarquable, son dévouement et son bon travail au sein du conseil municipal de la Ville de Richelieu pendant 16 ans et lui souhaite de profiter de sa retraite bien méritée.

Adoptée.

**21-10-226**

RÉSOLUTION

**3.1 APPROBATION DU PROCÈS-  
VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
7 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

Adoptée.

**6.1...**Dépôt des documents de la Sect'Eau.

**6.2...**Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

**6.3...**Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

**7...** Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque.

**21-10-227**

RÉSOLUTION

**8.1 DÉMISSION À LA DIRECTION  
GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** la lettre de démission du 7 septembre 2021 de madame Ann Tremblay, directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de madame Ann Tremblay de son poste de directrice générale et lui souhaite le meilleur succès dans ses projets. Le conseil tient également à remercier madame Ann Tremblay pour son travail remarquable au sein de la Ville pendant les 6 dernières années.

Adoptée.

**21-10-228**

RÉSOLUTION

**8.2 NOMINATION D'UNE TRÉSORIÈRE  
ADJOINTE**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal nomme madame Geneviève Grimard au poste de trésorière adjointe à compter du 4 octobre 2021 conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adoptée.

**21-10-229**

RÉSOLUTION

**8.3 PROGRAMME DE LA TAXE SUR  
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION  
DU QUÉBEC (TECQ) –  
PROGRAMMATION DES TRAVAUX  
NUMÉRO 2**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et d'Habitation;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement :

QUE la Ville de Richelieu s'engage à respecter les modalités de guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville de Richelieu s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville de Richelieu approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Richelieu s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Richelieu s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Richelieu atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée.

**21-10-230**

RÉSOLUTION

**8.4 ENTENTE CONCERNANT LA  
CESSION D'ABRIBUS ET LE PARTAGE  
DES TÂCHES – RÉSEAU DE  
TRANSPORT MÉTROPOLITAIN**

**CONSIDÉRANT** le projet d'entente concernant la cession d'abribus et le partage des tâches avec le Réseau de transport métropolitain;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la direction générale à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'entente concernant la cession d'abribus et le partage des tâches avec le Réseau de transport métropolitain.

Adoptée.

**21-10-231**

RÉSOLUTION

**8.5 APPUI - DÉMARCHE DE MISE À  
JOUR DU PLAN MÉTROPOLITAIN  
D'AMÉNAGEMENT ET DE  
DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT** la transmission à la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'à l'ensemble de ses composantes, par la Couronne-Sud, au printemps 2021, d'un document énonçant 41 recommandations à l'approche des prochains travaux de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

**CONSIDÉRANT** que la proposition de la Couronne-Sud repose sur un ensemble d'éléments fondamentaux, notamment la détermination d'objectifs ayant une incidence métropolitaine et le respect des différentes échelles de planification quant aux moyens à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs;

**CONSIDÉRANT** le dépôt, lors de la séance du 9 septembre 2021 du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal, d'une démarche de mise à jour du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

**CONSIDÉRANT** que le cadre de référence proposé pour la mise à jour du PMAD selon un horizon 2042, ainsi que le processus de collaboration entre les différentes composantes et partenaires afin de réaliser les travaux, tel que proposés dans la démarche, ne répondent pas aux recommandations formulées par la Couronne-Sud, en plus de laisser des questions sans réponse;

**CONSIDÉRANT** que la notion de « mise à jour » n'existe pas au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** que la CMM était dans l'obligation d'entamer la révision du PMAD depuis le 12 mars 2017, en suivant le processus qui y est

prévu dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** qu'après avoir observé et composé avec les effets concrets du PMAD sur le terrain depuis 2010, l'ensemble de la région métropolitaine est en droit de s'attendre à un exercice de révision complet;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2021-09-22-634 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darce, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

APPUIE la résolution numéro 2021-09-22-634 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud;

RÉCLAME que la Communauté métropolitaine de Montréal modifie, avec le concours des cinq secteurs qui la composent, la démarche de travail proposée en vue de réviser le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, pour la rendre plus inclusive et respectueuse de ses composantes, et la dépose de nouveau, avant la détermination d'un échéancier de travail détaillé;

TRANSMET copie de la présente résolution au secrétariat de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adoptée.

**21-10-232**

RÉSOLUTION

**8.6 DEMANDE AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC – AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE LA CPTAQ**

**CONSIDÉRANT** que les terres agricoles représentent près de 58 % du territoire de la CMM et que leur préservation et la mise en valeur des activités agricoles sont des objectifs importants du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM;

**CONSIDÉRANT** que la Table métropolitaine des municipalités rurales, qui regroupe 19 municipalités du Grand Montréal dont le territoire est composé à plus de 80 % de terres agricoles, adhère à ces objectifs du PMAD et qu'elles jouent un rôle clé dans le dynamisme économique, culturel et social de la région, mais aussi dans la préservation des terres agricoles;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités rurales du Grand Montréal font partie d'une région métropolitaine de plus de 4 millions d'habitants, qu'elles subissent des pressions constantes pour le développement d'activités urbaines et qu'elles sont donc particulièrement touchées par l'implantation d'usages dérogatoires en zone agricole n'ayant pas obtenu d'autorisation au préalable de la part de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ);

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a un rôle primordial dans le contrôle de ces usages non agricoles dérogatoires afin notamment de garantir aux générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles et d'assurer la protection du territoire agricole;

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ doit obtenir des ressources supplémentaires pour être en mesure de renforcer le suivi des dossiers (enquêtes, ordonnances, sanctions, procédures juridiques) à la

suite de ses interventions initiales à l'égard des plaintes concernant l'implantation de ces usages dérogatoires ainsi que pour mieux informer les municipalités rurales quant à ces suivis.

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur André Lamontagne, d'octroyer les ressources nécessaires à la CPTAQ pour qu'elle puisse accroître le contrôle qu'elle exerce en matière d'usages non agricoles dérogatoires et qu'elle soit en mesure de renforcer sa collaboration avec les municipalités rurales du Grand Montréal quant au suivi de ces dossiers notamment à l'égard des plaintes reçues, du résultat des enquêtes, des ordonnances, des sanctions et des procédures juridiques intentées auprès des contrevenants.

Adoptée.

**21-10-233**

RÉSOLUTION

**9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES  
COMPTES À PAYER DU BUDGET DES  
ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est proposé par Jacques Darce, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 28 septembre 2021, soit :

- Chèques numéros 10 369 à 10 462 pour un montant total de 255 019,81 \$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 28 septembre 2021 pour un montant total de 523 278,65 \$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**9.2** ... Dépôt des rapports budgétaires du 29 septembre 2021;

**9.3** ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de septembre 2021;

**9.4** ... Dépôt, par la trésorière, des états comparatifs en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

**21-10-234**

RÉSOLUTION

**9.5 DÉPÔT DU BUDGET RÉVISÉ 2021  
ET DES LETTRES PATENTES  
MODIFIÉES DE L'OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DU BASSIN DE  
CHAMBLY**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte du dépôt du budget révisé et des lettres patentes modifiées de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly

(003917) soit :

- le budget approuvé le 25 août 2021 et portant le numéro d'approbation 0200, approuvé par la résolution du 14 septembre 2021 portant le numéro 21-09-510;
- les lettres patentes signées au 21 juillet 2021 et approuvé par la résolution du 14 septembre 2021 portant le numéro 21-09-510.

Adoptée.

**21-10-235**

RÉSOLUTION

**9.6 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022  
DE LA SECT'EAU ET AUTORISATION DU  
PAIEMENT DE LA QUOTE-PART**

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2022 de la Sect'Eau et autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Richelieu estimée au montant de 178 500,83\$, à même le poste budgétaire 02-412-00-951.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-10-236**

RÉSOLUTION

**10.1 OCTROI DE CONTRAT POUR LES  
TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES RUES  
DU SECTEUR RURAL POUR LA SAISON  
HIVERNALE 2021-2022 (TP2021-07)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à un appel d'offre sur invitation, conformément à son *Règlement 20-R-227 sur la gestion contractuelle*, pour les travaux de déneigement des rues dans le secteur rural de la Ville pour la saison hivernale 2021-2022 (TP2021-07);

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) fournisseurs ont été invités;

**CONSIDÉRANT** qu'une seule soumission a été reçue le 30 septembre 2021 avant 14h00 et fait l'objet de l'ouverture, soit :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT DE LA SOUMISSION (incluant les taxes)</b>
Location Benoit inc.	89 679,35\$

**CONSIDÉRANT** que la seule soumission reçue est conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics, en date du 30 septembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROIE le contrat pour les travaux de déneigement des rues du secteur rural de la Ville pour la saison hivernale 2021-2022 à Location Benoit inc., pour un montant de 89 679,35\$, incluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de

soumission.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-330-00-443.

Adoptée.

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-10-237**

RÉSOLUTION

### **10.2 OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE PAR ENROBÉ SUR LE BOULEVARD SWAIL ET SUR UNE PARTIE DE LA 5<sup>E</sup> RUE (TP2021-08)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à un appel d'offre sur invitation, conformément à son *Règlement 20-R-227 sur la gestion contractuelle*, pour des travaux de pavage par enrobé ESG-10 et ESG-14 PG58-28 (TP2021-08);

**CONSIDÉRANT** que trois (3) fournisseurs ont été invités;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) soumissions ont été reçues le 30 septembre 2021 avant 14h30 et fait l'objet de l'ouverture, soit :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT DE LA SOUMISSION (incluant les taxes)</b>
Les entreprises Michaudville inc.	90 000,00\$
Les Pavages MCM inc.	99 905,51\$
Pavage Axion inc.	101 605,75\$

**CONSIDÉRANT** que la soumission la plus basse est conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics, en date du 30 septembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROIE le contrat pour des travaux de pavage par enrobé ESG-10 et ESG-14 PG58-28 sur le boulevard Swail et sur une partie de la 5<sup>e</sup> Rue au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Michaudville inc., pour un montant de 90 000,00\$, incluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le projet boulevard Swail et le projet 5<sup>e</sup> Rue.

Adoptée.

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

21-10-238

RÉSOLUTION

**10.3 CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU PARC DE L'ÉTANG POUR LES ANNÉES 2021-2024**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services d'Excavation Benoit et fils inc. pour le déneigement du stationnement du Parc de l'Étang pour trois saisons hivernales (2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024) pour une somme de 900\$, plus taxes, par saison;

**CONSIDÉRANT** que chaque saison débute le 15 novembre et se termine le 15 avril de chaque année;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROIE le contrat de déneigement du stationnement du Parc de l'Étang pour trois saisons hivernales à Excavation Benoit et fils inc. pour une somme de 900\$, plus taxes, par saison.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-330-00-443.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

21-10-239

RÉSOLUTION

**10.4 CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA HALTE ROUTIÈRE POUR LES ANNÉES 2021-2024**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services d'Excavation Benoit et fils inc. pour le déneigement du stationnement de la halte routière pour trois saisons hivernales (2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024) pour une somme de 1 950\$, plus taxes, par saison;

**CONSIDÉRANT** que chaque saison débute le 15 novembre et se termine le 15 avril de chaque année;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROIE le contrat de déneigement du stationnement de la halte routière pour trois saisons hivernales à Excavation Benoit et fils inc. pour une somme de 1 950\$, plus taxes, par saison.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-330-00-443.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

**11.1** Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme du 15 septembre 2021.

**21-10-240**

RÉSOLUTION

**11.2 PIIA : RAYON DE 30 MÈTRES D'UN BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL, CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE, 202, 15<sup>E</sup> AVENUE, LOT 5 963 275**

**CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 12 « Bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial », soit le 204, 15<sup>e</sup> Avenue;

**CONSIDÉRANT** la résolution du conseil municipal adoptée le 7 septembre 2021 et portant le numéro 21-09-215 refusant le projet de nouvelle construction;

**CONSIDÉRANT** le projet d'implantation préparé par monsieur Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, daté du 2 août 2021 et portant le numéro de minute 6 374;

**CONSIDÉRANT** les plans d'architecture préparés par BONE Structure datés du 8 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** le choix des matériaux et des couleurs déposés par le demandeur;

**CONSIDÉRANT** la recommandation défavorable du 15 septembre 2021 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal refuse la demande telle que présentée et tient à préciser, tout comme le comité consultatif d'urbanisme, : « qu'il ne remet pas en question la qualité du projet de construction mais estime que le site ne se prête pas à la conception architecturale contemporaine proposée.

Considérant le voisinage immédiat du bâtiment d'intérêt patrimonial du 204, 15<sup>e</sup> avenue, le comité privilégie un style architectural plus classique qui s'inspire fortement de la maison patrimoniale concernée notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- Toit pignon avec corniche
- Revêtement extérieur disposé à l'horizontal
- Fenestration avec divisions
- Ouverture mise en valeur par un encadrement
- Galerie en façade qui vient marquer l'entrée principale
- Garage annexe intégré discrètement à l'habitation ».

Adoptée.

**21-10-241**

RÉSOLUTION

**11.3 PROJET DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION DE TRIPLEX SUR LES LOTS NUMÉROS 1 811 744 ET 1 811 762, SITUÉS EN BORDURE DU CHEMIN DE MARIEVILLE**

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a procédé, lors de la réunion du 16 juin 2021, à l'étude d'une proposition préliminaire d'aménagement prévoyant l'ouverture d'une nouvelle rue et la construction de douze triplex sur les lots numéros 1 811 744 et 1 811 762 situés en bordure du chemin de Marieville;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 21-07-163 du conseil municipal adoptée le 5 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'étude de la proposition préliminaire le comité avait formulé certaines observations et préoccupations sur les sujets suivants :

- l'aménagement d'un lien piétonnier et cyclable, permettant aux résidents du secteur de rejoindre le chemin de Marieville de façon sécuritaire;
- l'importance d'une végétalisation soutenue, constituée d'espèces variées, afin de contribuer à la diminution des îlots de chaleur;
- une présence significative de végétaux dans la cour avant des habitations ayant façade sur le chemin de Marieville;
- l'aménagement d'écrans végétaux afin de réduire l'impact visuel des remises et aires d'entreposage des bacs dans les cours visuellement accessibles des voies de circulation;
- une diversité au niveau des couleurs et des caractéristiques architecturales des bâtiments;
- un traitement architectural particulier pour la façade secondaire du bâtiment localisé sur le lot au coin du chemin de Marieville et de la rue projetée;
- des modifications seraient souhaitables afin de bonifier l'apparence des saillies : accès principal, avant-toit et balcons.

**CONSIDÉRANT** que le promoteur a déposé une nouvelle proposition de lotissement et d'aménagement ainsi que de nouvelles esquisses architecturales soit :

- plans d'opération cadastrale préparés par monsieur François Lafleur, arpenteur-géomètre, sous les numéros de minutes 341 et 342;
- plan projet de lotissement préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, sous le numéro de minute 55 661;
- plans de présentation de l'architecture des bâtiments projetés, Guilmain Design, datés du 3 septembre 2021;
- plan d'aménagement paysager préparé par madame Eliane Arbique, architecte paysagiste, daté du 8 septembre 2021;
- proposition d'aménagement V 07 conçue par monsieur Jacques Renaud, urbaniste, datée d'août 2021
- coupe de rue V 06 conçue par monsieur Jacques Renaud, urbaniste, datée d'août 2021

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 15 septembre 2021 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que : « le comité prend note que le promoteur a répondu à la majorité des préoccupations exprimées lors de l'étude de la première version du projet et se dit satisfait de la proposition soumise dans son ensemble : végétalisation soutenue, plantations variées, écrans végétaux, démonstration que l'espace est suffisant pour l'aménagement d'un lien cyclable et piétonnier dans l'emprise de rue projetée,

abandon du projet de parc à l'arrière des habitations ayant façade sur le chemin de Marieville.

Cependant, avant de rendre sa recommandation finale, le comité souhaiterait pouvoir consulter un visuel plus détaillé des élévations des habitations afin de mieux apprécier les distinctions entre les types proposés ainsi que le traitement architectural de la façade secondaire de l'habitations localisée au coin du chemin de Marieville et de la rue projetée ».

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal de la ville de Richelieu prend acte de la recommandation du 15 septembre 2021 et attendra la recommandation finale du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée.

**21-10-242**

RÉSOLUTION

**12.1 ACHAT D'UN CAMION-ÉCHELLE  
USAGÉ – ENTENTE AVEC LA VILLE  
D'ABBOTSFORD**

- CONSIDÉRANT** que la Ville désire procéder à l'acquisition d'un camion-échelle usagé pour son Service de Sécurité Incendie;
- CONSIDÉRANT** la résolution du conseil municipal numéro 21-07-165 adoptée le 5 juillet 2021;
- CONSIDÉRANT** le projet d'entente pour l'achat du camion-échelle entre la Ville de Richelieu et la Ville d'Abbotsford en Colombie-Britannique;
- CONSIDÉRANT** la recommandation finale du 1<sup>er</sup> octobre 2021 de Martin Gougeon, directeur du Service de Sécurité Incendie;
- CONSIDÉRANT** les deux (2) rapports d'inspection de Commercial Truck Equipment co. datés du 20 juin 2021 et du 30 juillet 2021;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE la direction générale à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, un contrat pour l'achat du camion-échelle usagé de marque Spartan, modèle Gladiator, 1996 et portant le numéro d'identification 4S7AT9D09TC021344, au montant de 50 000,00\$, taxes et frais en sus, avec la Ville d'Abbotsford en Colombie-Britannique.

AUTORISE la livraison du camion-échelle à la Ville de Richelieu selon les modalités prévues à la soumission de l'Arsenal numéro PHD104, datée du 23 avril 2021;

AUTORISE la mise à niveau mécanique selon les modalités prévues à la soumission Q002041856 datée du 30 juillet 2021;

AUTORISE l'ajout et la modification d'équipement du véhicule;

AUTORISE l'inspection finale, le lettrage et la peinture du camion-échelle;

AUTORISE le paiement de cette dépense, ainsi que les frais afférents, à même le surplus affecté pour l'achat de l'échelle aérienne usagée.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

**21-10-243**

RÉSOLUTION

**14.1 DEMANDE DE SUBVENTION POUR  
LA CRÉATION D'UN CLUB DE LECTURE  
JEUNESSE DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME D'APPUI À L'OFFRE  
CULTURELLE DANS LE PARCOURS  
ÉDUCATIF**

**CONSIDÉRANT**

que la Ville désire mettre en place un club de lecture jeunesse pour les enfants âgés de 8 à 12 ans;

**CONSIDÉRANT**

que la Ville souhaite déposer une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE la présentation du projet du Club de lecture jeunesse au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme d'appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif*;

CONFIRME l'engagement de la Ville de Richelieu à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

DÉSIGNE Alexandre Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des communications comme personne autorisée à agir et à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée.

**21-10-244**

RÉSOLUTION

**15.1 ALLOCATION DE DEPART ET  
ALLOCATION DE TRANSITION – FIN  
DU MANDAT À LA MAIRIE**

**CONSIDÉRANT**

que le mandat de monsieur Jacques Ladouceur a pris fin le 1<sup>er</sup> octobre 2021;

**CONSIDÉRANT**

les articles 30.1 et suivants de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001)

**CONSIDÉRANT**

le *Règlement 19-R-224 relatif aux traitements des élus municipaux*;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement d'une allocation de départ de 18 090,24\$ et d'une allocation de transition de 27 209,52\$ à monsieur Jacques Ladouceur, maire sortant, pour un total de 45 299,79\$, à même le surplus non affecté.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus

décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**21-10-245**      RÉSOLUTION      **15.2 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la nomination de monsieur Bruno Gattuso, conseiller, à titre de maire suppléant. Le maire suppléant agira aussi à titre de représentant substitut à la MRC de Rouville en l'absence du maire.

Adoptée.

**21-10-246**      RÉSOLUTION      **15.3 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CHÈQUES ET D'EFFETS BANCAIRES**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise les personnes suivantes à signer des chèques et effets bancaires :

- Monsieur Claude Gauthier, à titre de maire;
- Monsieur Bruno Gattuso, à titre de maire suppléant;
- Madame Sylvie Charpentier, à titre de trésorière;
- Madame Geneviève Grimard, à titre de trésorière adjointe.

Que les autorisations de signer des chèques et effets bancaires données à monsieur Jacques Ladouceur et à madame Ann Tremblay ne sont plus valides.

Adoptée.

**21-10-247**      RÉSOLUTION      **15.4 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE AUCLAIR 121, POUR SA PARADE DU JOUR DU SOUVENIR**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal accorde une contribution financière de 200\$ à la Légion royale canadienne, Filiale Auclair 121 pour sa parade du Jour du Souvenir.

Autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**16 Période de questions**

**21-10-248**      RÉSOLUTION      **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h42.

Adoptée.

---

Claude Gauthier  
Maire

---

Roxanne Veilleux  
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.